



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 janvier 2017

---

L'an deux mil dix-sept, le 24 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Présents :** M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Aurélie RENOUST, M. Edmond BERNARD

**Absent :**

**Pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** M. Patrick VIGNAUD

<b>Date de convocation :</b> 19 janvier 2017	<b>Nombre de conseillers municipaux :</b>
<b>Date d'affichage :</b> 19 janvier 2017	- en exercice : 8
	- présents : 8
	- votants : 8

---

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu.

Ordre du jour

1. Remboursement des travaux Sorégies à la demande d'un particulier
2. Adhésion au groupement de commande du SIMER
3. Programme Voirie 2017
4. Refus du transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité

Questions diverses

- Point sur le PLUI
- Plan d'eau
- Abbaye de La Réau
- Réunion assainissement Eaux de Vienne

---

### **DELIBERATION 2017-01 : Remboursement des travaux Sorégies à la demande d'un particulier**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Read, ayant une résidence place de la forge dans le bourg, a adressé un courrier à la mairie demandant de déplacer une lanterne de l'éclairage public afin qu'il puisse installer des volets battant sur sa maison. Il notifie que ce déplacement serait entièrement à sa charge.

Mme Alison McDonagh explique qu'après consultation de M. Aladavid de la Sorégies, la lanterne fait partie du parc de l'éclairage public de la commune, ainsi la société Sorégies se doit d'adresser le devis à la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la requête de l'administré et d'accepter le remboursement de tous les frais de déplacement de la lanterne par M. Read.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'accepter** le déplacement de la lanterne de l'éclairage public 5 place de la forge,
- **de se faire rembourser** les frais de modification sur présentation de la facture réglée de la société Sorégies.

### **DELIBERATION 2017-02 : Adhésion au groupement de commandes proposé par le SIMER relatif à la fourniture et livraison de panneaux de signalisation de police**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le SIMER propose de faire un groupement de commandes pour l'achat de panneaux de signalisation. L'achat groupé permettrait de profiter de prix intéressants.

M. Nathalin Cleuet explique qu'à la suite d'une réunion du SIMER, il a fait la demande d'intégrer le groupement de commande mais qu'il est nécessaire de passer une délibération pour acter la volonté d'adhésion de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'autoriser** l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de panneaux de signalisation de police dont le coordonnateur est le SIMER
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toutes autres pièces afférentes au dossier

### **DELIBERATION 2017-03 : Programme voirie 2017**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette année, il est possible d'inscrire au budget investissement des travaux de voirie.

M. Nathalin Cleuet explique qu'il avait été effectué en 2016 un devis pour la route d'Availles Limouzine, La Tenue de Combe, la route de la Gautière, la route de Vilaigre et la route de l'Etang de Razay pour un montant total de 49 868.27€ HT soit 59 841.92€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'accepter** le devis d'un montant de 49 868.27€ HT soit 59 841.92€ TTC pour les travaux de voirie en investissement
- **de demander** une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du plan Activ

Mme Aurélie Renoust est arrivée à 21h.

### **DELIBERATION 2017-04 : Refus du transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme de l'organisation des préfectures appelée « Plan Préfecture Nouvelle Génération », il est prévu en mars 2017 que les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) soient gérées comme pour les passeports biométriques, à savoir par une instruction complète confiée à certaines communes de la Vienne équipées d'ores et déjà de dispositifs de recueil.

Les communes qui ne sont pas équipées de ces dispositifs de recueil se verront être totalement dessaisies de cette mission si importante en terme de contact avec la population. De plus, cette mesure éloignera encore le service public des habitants.

Mme Aurélie Renoust demande si le Conseil Municipal refuse le transfert, que souhaite-t-il ?

M. Patrick Vignaud demande quel équipement est nécessaire pour émettre les Cartes Nationale d'Identité.

Monsieur le Maire répond que l'équipement requis est le même que celui pour émettre les passeports actuellement ; et que l'acceptation de cette réforme équivaut à accepter que l'état enlève tous les moyens et services publics de proximités.

Mme Alison McDonagh explique que la possibilité de faire sa demande de carte d'identité à la mairie de son domicile reste un service public de proximité pour nos administrés.

Mme Aurélie Renoust répond que les administrés n'ont pas besoin de l'excuse d'une demande de carte d'identité pour venir en mairie.

M. Nathalin Cleuet explique que ce service reste pratique, les formalités sont rapides et les démarches que ce soit dans sa mairie restent bien plus simple que s'il fallait courir à plus de 20 km pour déposer sa demande et autant pour récupérer sa carte.

Mme Alison McDonagh explique que c'est une nécessité de survie pour nos administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à la majorité :

Vote pour le refus de transfert : 7 ; contre le refus : 1 ; abstention : 0

- **de s'opposer au transfert** de l'instruction des cartes nationales d'identité

### Questions diverses

- **Point sur le PLUI**

Monsieur le Maire rend compte de la dernière réunion intercommunale du PLUI.

Mme Aurélie Renoust explique que certaines orientations sont importantes, une décision avec l'ensemble de Conseil Municipal serait appréciable afin d'être sûre des choix pour le future.

Elle précise qu'il n'y a jamais eu de compte rendu des dernières réunions intercommunales du PLUI.

Une réunion le mercredi 22 février à 14h est prévue pour tout le Conseil Municipal afin d'identifier le patrimoine remarquable de la commune.

- **Plan d'eau**

Monsieur le Maire rappelle que la vidange du plan d'eau a été effectuée le 23 décembre. Un envasement très important a pu être constaté.

La question majeure actuellement est la mise en eau au printemps ou prévoir des travaux éventuels afin de prévenir de la qualité des eaux de baignade et l'effondrement des berges.

Il est rappelé qu'un arrêté préfectoral est en cours concernant l'interdiction de remplissage des plan d'eau.

Mme Aurélie Renoust propose qu'on intervienne également sur le réseau d'assainissement passant sous le plan d'eau pour régler les problèmes d'infiltration.

Monsieur le Maire précise que le dévasement ne peut se faire qu'une fois la vase sèche.

M. Patrick Vignaud explique qu'une fois le matériel sur le site, il sera moins coûteux de faire tous les travaux en même temps. Le curage du plan d'eau ne pourra être fait qu'en mai – juin, l'autorisation de remplissage ne pourra peut-être pas être possible en juillet et la plantation des végétaux ne sera possible qu'en novembre-décembre.

Monsieur le Maire indique qu'un devis de l'entreprise Magnon a été présenté pour un montant de 17 358€ TTC.

Il précise qu'il a reçu en mairie, les exploitants du restaurant le Pont Creusé. Ils estiment que la vidange du plan d'eau nuit à leur chiffre d'affaires. Il est souhaité que les restaurateurs fournissent

leur comptabilité pour mieux évaluer l'impact de la vidange sur leur chiffre d'affaire. Le Conseil Municipal pourra ainsi envisager des mesures compensatrices.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre l'assèchement du plan d'eau pour un curage futur de la vase et une intervention sur les berges.

- **Abbaye de La Réau**

Monsieur le Maire rappelle que M. Guyot et Mme Brunet sont venus en mairie expliquer aux membres du Conseil présents leur projet concernant la demande de modification du tracé du chemin rural. L'ambiance fut conviviale autour d'une galette des rois. Néanmoins, les propriétaires de l'abbaye de la Réau ne se sont pas engagés à prendre le financement du chemin de substitution à leur charge.

- **Réunion assainissement Eaux de Vienne**

Monsieur le Maire explique qu'une réunion de Eaux de Vienne a eu lieu le 16 janvier avec les propriétaires de logements souhaitant bénéficier des aides de l'agence de l'eau (60%) pour mettre aux normes leur dispositif d'assainissement non collectif.

Une proposition d'effectuer un groupement de commandes pour les études et les travaux a été proposé par le maire afin de réduire les coûts financiers.

- **Finances**

Mme Alison McDonagh fait le point sur les loyers impayés et le fond de roulement de la commune. A ce jour le fond de roulement est de 138 722.08€.

Concernant les loyers communaux, il reste encore des impayés à hauteur de 1 344.35€.

Fin de la réunion 23h45